

## SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 3 juillet 2017 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Jérôme St-Louis, Marcel Dubé, Yves Germain et Jean-Pierre Allard et Vincent Mainville.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2017-07-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017
- 3) Adoption du registre des chèques au 30 juin 2017
- 4) Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2017 – Rapport poste excédentaire
- 5) TECQ – Dépôt du rapport au 30 juin 2017 et projection
- 6) Rampe de mise à l'eau Lac-Allard – Bail avec le MRN et mandat signataire
- 7) Projet de règlement 2017-01 relatif au zonage
- 8) Projet de règlement 2017-01 – Assemblée publique de consultation
- 9) Avis de motion relatif aux divers permis et certificats
- 10) Projet de règlement 2017-02 relatif aux divers permis et certificats
- 11) Projet de règlement 2017-02 – Assemblée publique de consultation
- 12) Règlement sur les systèmes d'alarme – Avis de motion
- 13) Entente relative à la cour municipale – Mandat signataire
- 14) Transport forestier – Résolution d'appui à la Municipalité de Ferme-Neuve
- 15) Pepsico
- 16) Loi 122
- 17) SDRK - Listes des patrouilleurs
- 18) Correspondance et informations
- 19) Dérogation mineure 2017-06-01DM - 148, chemin des Fondateurs
- 20) Période de questions
- 21) Levée de la séance

Adoptée

2017-07-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Yves Germain  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2017 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2017-07-03

### 3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 JUIN 2017

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 30 juin 2017 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros, C1700275 à C1700305, totalisant 62 014.20\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2017;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros D1700110 à D1700116 (élus), totalisant 3 548.81\$ et les numéros D1700107 à D1700109 et D1700117 à D1700134 (employés) totalisant 9 218.55\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1700034 à P1700043 (employés) totalisant 6 540.70\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2017.

Adoptée

2017-07-04

### 4. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE ET DES POSTES EXCÉDENTAIRES AU 30 JUIN 2017

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport budgétaire au 30 juin ainsi que l'annexe des dépenses et des revenus excédentaires telle que transcrite et présentée au procès-verbal.

REVENUS EXCÉDENTAIRES	
Taxes	8 461,86 \$
LDE - Enlèvement de la neige	1 056,00 \$
Mutations	12 353,82 \$
	<b>21 871,68 \$</b>
DÉPENSES EXCÉDENTAIRES	
02-130-00-412 Services juridiques	9 397,77 \$
02-130-00-414 Informatique	609,86 \$
02-220-00-442 Entente incendie	1 873,66 \$
02-370-00-951 Transport collectif	1 867,59 \$
	<b>13 748,88 \$</b>
A	
d	
o	
p	
e	
	<b>DIFFÉRENCE 8 122,80 \$</b>
À PRÉVOIR	
DÉPENSES	
Entretien bâtiment : Plage et Parc	
Honoraires professionnels	
REVENUS	
Mutations à venir (selon budget)	8 000,00 \$

Adoptée

2017-07-05

**5. TECQ – DÉPÔT DU RAPPORT AU 30 JUIN 2017**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Yves Germain  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport au 30 juin 2017 en lien avec le Programme TECQ tel que transcrit et présenté au procès-verbal.



Montant initial disponible 2014 - 2015 - 2016	349 293,00 \$
Réalisation 2014	245 662,00 \$
Réalisation 2015 - 2016	<u>117 178,00 \$</u>
	<b>(13 547,00) \$</b>

Montant prévu pour 2017 (107 085\$ + 12740\$ = 119 825\$) 119 825,00 \$

106 278,00 \$

A	Revitalisation sculpture du bûcheron (fonds d'administration)	<u>6 000,00 \$</u>
d		
o	<b>Montant disponible 2017:</b>	<b>112 278,00 \$</b>
p		



**Travaux à réaliser en 2017**

→ Rampe Parc Georges-Painchaud	±	40 000,00 \$
→ Rampe Lucienne-Croisetière	±	10 000,00 \$
→ Chemin Poulin	±	34 600,00 \$
→ Chemin Lac-à-la-Truite	±	8 000,00 \$

**Travaux réalisés**

→ Poulin Laurin Architectes (plan d'évacuation)	±	2 400,00 \$
→ N. Sigouin Infra-Conseils Barrage Parc G.-Painchaud	±	950,00 \$
→ Const. Rénov. M. Pouliot		800,00 \$
→ Champagne Électrique - Édifice St-Hugues		1 800,00 \$
→ Lionel Desormeaux - Parc Georges-Painchaud		5 850,00 \$
→ Ent. Sylvain Bélanger		4 630,00 \$
→ quincaillerie Ste-Véronique		2 400,00 \$
		<b>111 430,00 \$</b>

<b>Montant disponible 2017:</b>	<b>112 278,00 \$</b>
<b>Travaux 2017</b>	<u><b>111 430,00 \$</b></u>
	<b>848,00 \$</b>



Les échéanciers sont vers la fin de l'été, début de l'automne (financement)

<b>POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE</b>	<b>TECQ - SOLDE 2017 DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE 2017 - 40%</b>	848,00 \$
<b>SOMME DE 50 000\$ VERSÉE SUR 3 ANS</b>		<u>20 000,00 \$</u>
<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
40%	40%	20%
		20 848,00 \$

Adoptée

- 2017-07-06      **6. RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC-ALLARD ET BAIL - MDDEP**
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé  
Et résolu à l'unanimité :
- De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à représenter la Municipalité de Lac-Saguay afin de signer le bail pour la rampe de mise à l'eau du Lac-Allard avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Adoptée
- 
- 2017-07-07      **7. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01 RELATIF AU ZONAGE**
- Il est proposé par le conseiller Yves Germain  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter le projet de règlement numéro 2017-01, modifiant le règlement numéro 2002-05 relatif au zonage. Règlement de concordance suite à des modifications au schéma d'aménagement, règlement numéro 444.
- Adoptée
- 
- 2017-07-08      **8. PROJET DE RÈGLEMENT 2017-01 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville  
Et résolu à l'unanimité :
- De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 11 septembre 2017 à 19h30 à l'Édifice Jean-Duval situé au 257A, Route 117, Lac-Saguay concernant le projet de règlement 2017-01 relatif au zonage.
- Adoptée
- 
- 2017-07-09      **9. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**
- Le conseiller Luc Bélisle, donne avis de motion qu'il sera déposé pour adoption le projet de règlement 2017-02 modifiant le règlement numéro 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.
- Adoptée
- 
- 2017-07-10      **10. PROJET DE RÈGLEMENT 2017-02 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**
- Considérant que la MRC d'Antoine-Labelle a modifié le règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats;
- Considérant que la Municipalité de Lac-Saguay est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2002-03 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Yves Germain  
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter le projet de règlement 2017-02 relatif aux divers permis et certificats.
- Adoptée

- 2017-07-11      **11. PROJET DE RÈGLEMENT 2017-02 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :
- De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 11 septembre 2017 à 19h30 à l'Édifice Jean-Duval situé au 257A, Route 117, Lac-Saguay concernant le projet de règlement 2017-02 relatif aux divers permis et certificats.
- Adoptée
- 2017-07-12      **12. RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME – AVIS DE MOTION**
- Le conseiller Marcel Dubé, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure, qu'un règlement sur les systèmes d'alarme sera présenté et adopté.
- Adoptée
- 2017-07-13      **13. ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE**
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :
- De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer les documents nécessaires de l'entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.
- Adoptée
- 2017-07-14      **14. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE – TRANSPORT FORESTIER**
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :
- Que la Municipalité de Lac-Saguay donne son appui à la Municipalité de Ferme-Neuve dans sa demande aux ministères des Transports du Québec et des Forêts, Faune et Parcs, de revoir le mécanisme concernant la problématique de sécurité routière engendrée par le transport forestier sur les chemins et les coûts associés.
- De faire parvenir cette résolution au député, monsieur Sylvain Pagé, la MRC d'Antoine-Labelle.
- Adoptée
- 2017-07-15      **15. DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE DE LA FERMETURE DU CENTRE DE DISTRIBUTION DE PEPSICO DE MONT-LAURIER**
- ATTENDU QUE que l'entreprise PepsiCo a décidé de fermer son centre de distribution de Mont Laurier pour des raisons de restructuration et de rationalisation;
- ATTENDU QUE cette décision occasionne la perte de quelque 45 emplois directs et indirects sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la fermeture de ce centre de distribution Lauriermontois comporte de lourdes conséquences, notamment sur les plans économique et démographique de la MRC d'Antoine Labelle et que la perte d'emplois de qualité en région constitue un frein à l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU' au-delà des décisions de restructuration et de rationalisation, les entreprises privées et publiques devraient être sensibles aux impacts socioéconomiques de leurs décisions sur le milieu;

ATTENDU QUE la région d'Antoine-Labelle dispose de plusieurs enjeux socioéconomiques la classant parmi les MRC les plus dévitalisées du Québec, soit 93/104, et que ces pertes d'emplois contribuent à fragiliser davantage notre région;

ATTENDU QUE malgré les actes de bonne foi et l'ouverture dont ont fait preuve les différents intervenants de la MRC d'Antoine-Labelle envers les dirigeants de PepsiCo, aucune alternative n'a été proposée par ces derniers;

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, appuyé par le conseiller Vincent Mainville et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches visant à dénoncer et déplorer la fermeture du Centre de distribution de Mont-Laurier de PepsiCo.

Il est de plus résolu d'appuyer la mobilisation citoyenne dénonçant cette fermeture, et ce, afin de sensibiliser les entreprises privées et publiques aux répercussions de leurs décisions administratives pour les régions.

Adoptée

2017-07-16

**16. DEMANDE D'APPUI DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS QUANT L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122, LOI VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la Fédération québécoise des municipalités le 26 mai 2017;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

ATTENDU QU' avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

ATTENDU QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

ATTENDU QUE le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122.

Il est de plus résolu de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée

2017-07-17

#### **17. SDRK - LISTE DES PATROUILLEURS**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la liste des patrouilleurs pour la saison 2017 au Parc régional Kiamika.

- Geneviève Poirier-Beauchamp
- Denis Pageault
- Normand Casavant
- Sara Marmen

Adoptée

#### **18. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES**

2017-07-18

#### **19. DÉROGATION MINEURE 2017-06-01DM – 148, CHEMIN DES FONDATEURS**

Attendu que la vétusté du bâtiment existant exige une amélioration de celui-ci;

Attendu que le remède choisi est la démolition du bâtiment pour reconstruire à neuf avec des marges latérales légèrement réduites;

Attendu que la surface du terrain existant est très limitée, donc des agrandissements sont difficilement réalisables, et ce en fonction de la réglementation en vigueur;

Attendu que les nouvelles marges de recul latérales demandées n'affectent et n'empiètent pas sur le bien-être des contribuables adjacents et que ceux-ci ne manifestent aucune objection;

Il est proposé par Yves Germain,  
Appuyé par Marcel Dubé  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter que les marges de recul latérales deviennent d'une part à l'ouest de 5.52 mètres à 4.22 mètres soit une réduction de 1.30 mètre et d'autre part à l'est de 3.25 mètres à 2.55 mètres soit une réduction de 0.70 mètre, et ce sur la propriété de monsieur Yves Nadeau sise au 148, chemin des Fondateurs matricule #1249 97 6840 au rôle d'évaluation.

Adoptée

#### **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2017-07-19

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h35

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2017-07-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse